

## Plan d'intervention des actions : « Un chemin, une école »

**Etape 1 :** Etudier un circuit de 4 à 7 km (au départ de l'école si possible) est repéré par un randonneur local et proposé au Comité FFRandonnée Aveyron.

**Etape 2 :** Intervention en classe de M Michel Longuet accompagné d'un randonneur (local si possible) afin de :

- Présenter le projet
- Proposer une initiation à la lecture de carte
- Présenter l'utilisation de la boussole
- Assurer le lien carte / boussole avec des applications dans la cour
- Tracer le circuit sur une carte sous forme de dictée

**Etape 3 :** Par petits groupes encadrés par un ou deux randonneurs (nous pouvons venir à 5 de Rodez et avec 5 locaux faire 5 groupes de 3, 4 ou 5 enfants) les enfants parcourent le circuit en notant tout ce qu'ils jugent utile pour l'orientation et les observations concernant faune, flore et petit ou grand patrimoine).

**Etape 4 :** Travail en classe avec l'enseignant pour établir :

- Le descriptif du circuit
- Des textes et photos, des jeux, des recettes ...

en vue de la réalisation d'un topo guide (souvent les enseignants utilisent des intervenants extérieurs comme LPO ou société de chasse, SI ...etc) si nous trouvons un financement (le Comité FFRandonnée Aveyron participe, la commune en général, des sponsors locaux éventuellement ...)

**Etape 5 :** Par petits groupes les enfants parcourent le circuit et le balisent en jaune (plus logos spéciaux)

**Etape 6 :** Inauguration officielle en présence des enfants, parents d'élèves, équipe éducative, des autorités locales, départementales, partenaires du projet...ceux qui veulent bien répondre à notre invitation.

**Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aveyron**

Maison du Tourisme - 17, rue Aristide Briand - BP 831 - 12008 RODEZ

Tél. : 05 65 75 54 61 – Fax : 05 65 75 55 71

Courriel : [cdrp12@wanadoo.fr](mailto:cdrp12@wanadoo.fr)

Site web : [aveyron.ffrandonnee.fr](http://aveyron.ffrandonnee.fr)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.